

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2010

Etaient présents :

MM & Mme : G. URLACHER, G. LE LAY, F. TARTIVEL, J. MARTINEAU, D. PERRAU, P. LE LOARER, Maires Adjoints

MM & Mmes : C. DEGOIS, V. FAZENDEIRO, N. FIACRE, J.-F. JACQ, J.-Y. JEANNES, P. JUNILLON, B. SCHÄFER, F. SIMON

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : N. BRAZIER à C. DEGOIS, M. JEAUNEAU à N. FIACRE, S. NAPOLEONI à D. PERRAU, R. BUTEAU à G. LE LAY, C. CHARLES à G. URLACHER

J.-F. JACQ a été élu Secrétaire

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qu'un point supplémentaire soit rajouté à l'ordre du jour et relatif au Fonds de Solidarité Habitat du Conseil Général.

Le rajout de ce point est soumis au vote : Adopté à l'unanimité.

FINANCES

1- Approbation du Compte de gestion 2009 *(sur le rapport de M. Le Lay)*

Le compte de gestion établi par le comptable public centralise les opérations de l'exercice et doit être transmis à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin suivant l'exercice concerné pour être soumis à l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Le Conseil Municipal en approuvant le compte de gestion du comptable public, Mme Sophie NODET Trésorière Principale de Chennevières-sur-Marne, constate sa conformité aux résultats de l'exécution budgétaire, tels qu'ils figurent dans le compte administratif 2009.

Approuvé à l'unanimité.

2- Vote du Compte administratif 2009 (sur le rapport de M. Le Lay)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal de l'année 2009.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire quitte la séance pour le vote, M. Le Lay, 1^{er} Maire Adjoint ayant pris la présidence pour la mise au vote.

Approuvé à l'unanimité.

3- Délibération précisant les modalités d'amortissement concernant les subventions d'équipements versés dans le cadre du Pass Foncier (sur le rapport de M. Le Maire)

Dans le cadre du Pass Foncier, la commune de Périgny perçoit des subventions qu'elle reverse ensuite aux ménages.

S'agissant de subventions versées à des particuliers, elles devront faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans, mais cet amortissement ne débutera qu'à partir de l'exercice 2011.

Approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Buteau à 20h20.

4- Tarifs Accueil pré et post accueil scolaire (sur le rapport de M. Martineau)

Un service de pré et post accueil scolaire est en place dans les écoles maternelle et élémentaire à partir de 7h15 à 8h20 et de 18h00 à 18h45, les jours de classe sauf le samedi.

Il est proposé de majorer de 2% ces tarifs qui seront applicables dès la rentrée 2010.

- Ecole maternelle :
 - Matin : 1,14 €
 - Soir : 2,19 €
 - Forfait hebdomadaire : 10,32 €

- Ecole élémentaire :
 - Matin : 1,14 €
 - Soir : 3,27 €
 - Forfait mensuel : 16,32 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à adopter ce tarif.

Approuvé à l'unanimité.

5- Tarifs accueil de loisirs 2010/2011 *(sur le rapport de M. Martineau)*

Il est proposé de majorer de 2% le montant des participations pour les enfants fréquentant les centres de loisirs organisés par la Ville. Le montant de la prestation inclut le service du pré accueil du matin qui fonctionne à partir de 7h15, le transport, le goûter et les repas (petit déjeuner et déjeuner). Ces tarifs seront applicables dès la rentrée 2010.

Approuvé à l'unanimité.

6- Tarifs restauration scolaire 2010/2011 *(sur le rapport de M. Martineau)*

Le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public prévoit que les tarifs seront fixés par la collectivité qui en a la charge.

Aussi, il est proposé d'appliquer une majoration de 2% sur les nouveaux tarifs de l'année 2010/2011 en fonction des ressources des familles par l'application d'un quotient familial :

- Tranche 1 inférieur à 610 € : 2,24 € par repas
- Tranche 2 entre 610 et 915 € : 3,02 € par repas
- Tranche 3 supérieur à 915 € : 3,42 € par repas

Pour les autres tarifs :

- Ticket occasionnel : 3,94 €
- Tarif famille extérieur : 4,54 €
- Tarif adulte : 3,70 €
- Tarif Projet d'Accueil Individualisé : 1,56 €

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ces nouveaux tarifs.

Approuvé à l'unanimité.

7- Taux réactualisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Le décret du 26 mars 2002 a mis en place un dispositif de revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité. Afin de calculer le montant de la redevance, il est nécessaire de prendre en compte le seuil de la population totale de la commune issu du recensement de 2006. Le taux est par conséquent revalorisé à 17,73 % pour l'année 2010, ce qui fait passer le montant à 235 € pour la Ville, comme pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité

8- Vente de la parcelle AB 513 au profit d'un particulier *(sur le rapport de M. Le Maire)*

M. Brun et ses enfants ont adressé une demande en vue d'acquérir la parcelle référencée AB 513 sis au 2 rue des Châtaigniers et ayant 300 m² de surface.

Après consultation du service des domaines et après négociations avec les acheteurs potentiels, il est proposé au Conseil Municipal la vente de ce terrain au prix de 22 000 €, hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver cette vente et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

9- Modifications des conditions d'octroi du Pass Foncier *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est proposé d'ouvrir l'accès au Pass Foncier à tout futur acquéreur du programme Nexity, route de Varennes, et ce dans les limites fixées par la dite délibération, car il n'y a plus de candidats en tant qu'acheteurs potentiels répondant aux conditions de la délibération du 28 septembre 2009

Approuvé par 18 voix pour, une abstention.

10-Signature du Contrat pour l'eau de la Vallée de l'Yerres aval et du Réveillon présenté par le SIARV 2010/2015 *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) d'atteinte du bon état écologique des eaux en 2015, sur l'Yerres et ses affluents, les politiques de l'eau des partenaires financiers s'appuient sur un certain nombre de documents, dont le SDAGE. C'est dans ce contexte que les partenaires institutionnels ont vocation à inciter et à aider les différents acteurs de ce projet pour mener des actions de restauration et de préservation du milieu naturel.

Comme l'Yerres et ses affluents constituent un territoire hydrographique et qu'il est nécessaire de la rendre en bon état écologique à l'horizon 2021, il a été décidé de proposer aux différents acteurs concernés l'élaboration d'un contrat global.

Ce contrat global comprend les volets suivants :

- Valorisation de la rivière et des milieux aquatiques
- Protection de la ressource
- Amélioration du fonctionnement de l'assainissement
- Gestion des eaux pluviales
- Lutte contre les inondations
- Activités économiques avec notamment le recensement et le suivi des rejets non domestiques
- Suivi du fonctionnement des ouvrages
- Aménagements de liaisons douces en cohérence avec la politique de valorisation écologique des milieux

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce contrat.

Approuvé à l'unanimité.

11-Adhésion de la commune du Plessis-Trevisse au SAF 94 *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette adhésion SAF 94.

Approuvé à l'unanimité.

12- Approbation du nouveau plan local de l'Habitat Intercommunal *(sur le rapport de M. Le Maire)*

La Communauté de Communes du Plateau Briard a actualisé le Programme Local de l'Habitat 2007-2013, à la demande des services départementaux.

En effet, après une première année de mise en œuvre du PLH intercommunal et suite aux derniers bilans triennaux fournis par les services de l'Etat et à des réévaluations de programmes communaux, il est apparu nécessaire d'ajuster les premiers comptages réalisés en 2007. Afin que les objectifs triennaux retenus dans le document initial et modifié le 26 mars 2009, soient cohérents avec la réalité des programmations de réalisation, une nouvelle estimation tant en terme de nombre de logements que d'échéances de réalisation des opérations de construction et de réhabilitation qui seront menées sur l'ensemble du territoire d'ici 2013 a été réalisée et plusieurs ajustements qui ne modifient en rien l'équilibre général du PLH, ont été proposés par les communes.

Pour que ces modifications soient prises en compte, il est nécessaire que la Communauté de Communes arrête le PLH modifié et que le projet soit ensuite approuvé dans un délai de 2 mois par les communes du Plateau Briard, puis adopté définitivement par le Conseil communautaire avant transmission en Préfecture.

Approuvé à l'unanimité.

13- Contrat régional modification planning *(sur le rapport de M. Le Maire)*

La Ville a signé un contrat régional le 7 juin 2007. Il est apparu nécessaire de modifier l'échéancier de réalisation du programme d'investissement, sans changer l'enveloppe budgétaire prévue initialement et de demander une prolongation d'un an reportant la fin des opérations en 2012.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

14- Mise à jour du tableau des effectifs *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Afin de permettre la promotion interne de certains agents, il est nécessaire de créer deux postes d'agents de maîtrise dans la filière technique.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs : il s'agit ici de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Ces deux postes sont remplacés par la création de 2 postes d'agents de maîtrise.

Approuvé à l'unanimité.

15- Création de quatre contrats passerelle pour la filière administrative et technique *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Suite au plan d'action national en faveur de l'emploi des jeunes, un ensemble de mesures destinées à favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification ont été mises en œuvre, et notamment le « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi des jeunes (C.A.E) –Passerelle ». Ce contrat qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail, quel que soit leur niveau de diplôme, et d'acquérir une expérience professionnelle dont les compétences seront transférables dans le secteur marchand.

Le C.A.E est un contrat de droit privé à durée déterminée, fixée initialement à 12 mois, renouvelable une fois, avec une durée hebdomadaire de travail qui ne doit pas être inférieure à 20 heures.

Pendant la durée de l'embauche, le jeune bénéficie d'un accompagnement des Missions Locales et de Pôle Emploi (actions d'orientation, de formation ou de validation des acquis de l'expérience) et de périodes d'immersion en entreprises.

La conclusion du contrat est assortie d'une prise en charge de l'Etat, à hauteur de 90 % du SMIC, ainsi que de l'exonération de cotisations et de contributions patronales.

Par convention signée avec la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, vingt contrats sont à répartir sur le territoire de la Mission Locale pour l'emploi et la formation des jeunes.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la création de quatre emplois passerelle, deux en filière administrative et deux en filière technique.

Approuvé à l'unanimité.

16-Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un ASVP avec la Ville de Mandres les Roses *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent – ASVP de la Ville de Mandres sur la Ville de Périgny, à raison de 2 heures hebdomadaires.

Cette convention prendra effet à partir du 16 septembre 2010 et ce pour une durée d'un an.

Approuvé à l'unanimité.

Arrivée de C. Charles à 21h35.

17-Adhésion au Fonds de Solidarité Habitat *(sur le rapport de Mme Tartivel)*

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Fonds Solidarité Habitat au conseil général du Val de Marne pour un montant de 0,15 € par habitant, ce qui représente pour 2010, la somme de 337,95 €

Approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. Le Maire fait part de son rendez-vous avec le Sous-Préfet au sujet de notre contrat d'objectifs concernant la réalisation de 24 logements sociaux sur la commune de Périgny sur la période 2008/2010.

Il est rappelé qu'à l'heure actuelle la ville ne dispose que de 4 logements sociaux. 18 autres logements sont prévus et font partie du programme de construction Nexity situé Route de Varennes mais la livraison n'interviendra qu'en fin d'année 2011. Compte tenu des efforts faits par la Ville et afin d'éviter de supporter une nouvelle majoration de notre amende SRU, le Sous-Préfet s'est engagé à défendre notre dossier devant la Commission Régionale à condition que les 18 logements sociaux soient comptabilisés en 2010.

M. Le Maire précise que les rapports suivants sont à la disposition de tous en Mairie :

- Rapport Annuel 2009 AFTRP
- Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation et Rapport Annuel de la Lyonnaise de l'Eau

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 21h45.